

GOUVERNANCE ET PROCESSUS ADMINISTRATIFS

	Conseil du médicament	AETMIS	Total
– Abolition du CdM et de l'AETMIS	1	1	2 organismes
– Budget de dépenses 2009-2010	6 553 568 \$	4 706 987 \$	11 260 555 \$
– Conseil d'administration ¹	15 membres (décret) dont 1 prés. CA et 1 dir. gén.	15 membres (décret) dont 1 PDG	30 membres
– Table de concertation ²	15 membres soit : 10 représentants désignés par les associations et regroupement de professionnels et de l'industrie pharmaceutique et 5 membres désignés par le ministre, soit 3 représentants de chaque faculté (médecine, pharmacie et sciences infirmières) et 2 représentants des personnes assurées (public et privé)	17 représentants désignés par les associations et regroupements (organismes québécois concernés par l'évaluation des technologies et des modes d'intervention)	32 membres ou représentants
– Comités de gouvernance et d'éthique, de vérification et de ressources humaines	1 comité d'éthique et de déontologie	—	
– Comités scientifiques	2 comités permanents (honoraires fixés par décret) Nombre variable de comités ad hoc selon les besoins	Nombre variable selon les besoins (contrats)	
– Planification stratégique	1	1	2
– Rapport annuel de gestion	1	1	2
– États financiers	1	1	2

INESSS (PROJET DE LOI)
1 organisme (art. 93 et 94)
11 membres dont 1 président de CA et 1 PDG (art. 15)
Représentants désignés par le ministre provenant des intervenants et groupes à qui s'adressent les recommandations et guides de l'INESSS (art. 40)
1 comité de gouvernance et d'éthique, 1 comité de vérification et 1 comité de ressources humaines (au sens de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'États) (art. 38)
Comités permanents scientifiques Honoraires, allocations ou traitement fixés par décret (art. 10)
1 (art. 33, 1 ^o)
1 (art. 33, 2)
1 (art. 33, 2 ^o)

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DES
SERVICES SOCIAUX

Déposé le 17 mars 2010

No. : CSSS-022

Secrétaire STÉPHANIE BOUTIN

¹ L'AETMIS est gouverné par une Assemblée des membres

² Conseil d'orientation pour l'AETMIS